

## **Colloque international transparence et corruption** **Université Quisqueya**

Discours du Recteur Jacky Lumarque  
3 mai 2018

« Aucun reproche ne peut être fait au Gouvernement quant à la conduite du procès. Le procès était absolument équitable et impartial. Les accusés et leurs avocats avaient toute la latitude nécessaire pour défendre leurs clients et pour examiner et réexaminer les témoins [...] On avait dit avant le jugement que l'hostilité de la populace serait telle qu'elle empêcherait un jugement impartial, spécialement pour les étrangers. En vue d'éviter cela, le Gouvernement a disposé autour du tribunal près de la moitié de ses forces de police.

Le procès était conduit avec compétence des deux côtés, les plaidoiries étaient exceptionnellement bonnes. On ne peut dire que le jugement soit sévère... »

Ce passage est tiré d'une lettre du Ministre Powell au Secrétaire d'État américain John Milton Hay. Les accusés étaient au nombre de 46, dont 21 en fuite, parmi lesquels l'ancien Président de la République et son Ministre des Finances. Le procès dura du 28 novembre au 25 décembre 1904.

Il s'agit, comme vous l'avez compris, du procès de la Consolidation. L'État haïtien, limité dans ses moyens d'action par une énorme dette intérieure et un grand nombre d'obligations et d'emprunts contractés auprès de plusieurs banques étrangères, avait décidé de grouper, de consolider toutes ses dettes sous une nouvelle émission de bons dénommés « Titres bleus et Titres roses ». Ces bons devaient apporter un intérêt annuel de 6% et étaient payables, chaque année, par tirage au sort, en proportion des recettes douanières.

Cette consolidation avait été orchestrée en vertu de deux lois adoptées le 26 avril 1900 et le 20 août 1900.

Comme cela arrive souvent, voter une loi c'est une chose ; faire les choses selon les termes de la loi, c'est tout autre chose.

Citons, en ce jour du 120<sup>e</sup> anniversaire du journal *Le Nouvelliste*, ce que son édition du 28 mai 1902 écrivait :

« Serait-il vrai que des ordonnances de dépenses émises en régularisation des valeurs illégalement payées sur reçus de payeurs auraient été en double emploi acquittées en espèces ou consolidées en 5% roses ? »

Et de reprendre tous les jours que le Bon Dieu se livre à la même rengaine, dévoilant au fil de chaque publication les subtilités de la grosse fraude financière orchestrée par les plus hauts dignitaires de l'État, depuis le Président de la République, ses ministres, jusqu'au Directeur de la Banque nationale

sans oublier les techniciens français, les banquiers allemands, les courtiers et des négociants de la place.

Pour faire vite, les inculpés, coupables de cette massive fraude financière au préjudice de l'État évaluée à 97 628 733 dollars, recevront des peines allant de 10 à 15 ans de travaux forcés et pour certains de travaux forcés à perpétuité ; ils seront solidairement condamnés à la restitution des valeurs et intérêts détournés et à une amende s'élevant au quart desdites valeurs. Les fugitifs reconnus coupables ont été condamnés par contumace, leurs biens ont été saisis et vendus au profit de l'État.

Pour retomber sur terre, c'est-à-dire, nous remettre dans l'univers de la grande comédie haïtienne, il n'a pas fallu attendre longtemps pour que les anciens condamnés reprennent leurs activités en toute sérénité, sans être inquiétés par la justice. Trois des condamnés, Cincinnatus Leconte, Tancredi Auguste et Vilbrun Guillaume Sam devinrent successivement Présidents d'Haïti en 1911, 1912 et 1915.

Plus de cent ans après, avez-vous le sentiment que la comédie est terminée ?

Faut-il se résigner, s'abandonner au désenchantement ?

La réponse de ce colloque est d'emblée non. Mais pas seulement à notre niveau.

Il faut reconnaître que les pouvoirs publics se sont dotés depuis une dizaine d'années de tout un arsenal d'outils de défense sous la forme de lois, d'institutions, de politiques publiques pour faire face au problème de la corruption. À l'évidence, les résultats sont loin d'être satisfaisants. Au contraire, depuis quelques années, nous avons l'impression que la situation s'aggrave, que la corruption tend à s'installer comme un banal fait de société et que la seule voie qui s'offre à nos jeunes pour réussir consiste à épouser le modèle tracé par nos élites, principalement nos élites politiques sous le contrôle d'une partie du secteur des affaires incapable de concevoir des affaires sans un État vache à lait. Les conséquences d'une telle pratique sont lourdes pour notre économie incapable de croître, pour l'État qui s'affaiblit et s'appauvrit, pour notre population, en particulier, les pauvres privés des services publics les plus élémentaires, pour nos jeunes qui ont perdu tout espoir en l'avenir de leur pays.

Voilà pourquoi il ne faut pas laisser ce combat entre les mains des pouvoirs publics seuls. Ce colloque est un premier pas dans cette direction, une sorte d'interpellation pour briser la torpeur collective et dire aux Haïtiens : Réveillez-vous !

À travers ce colloque, c'est plus d'une quarantaine d'intervenants venus d'horizons divers (économistes, sociologues, anthropologues, historiens, chefs d'entreprises, enseignants-chercheurs, acteurs de la société civile, avocats, juges, hauts cadres de la fonction publique, experts internationaux), auxquels s'ajoutent un ambassadeur qui représente le plus grand partenaire technique et financier du pays (l'Union européenne), et trois anciens Premiers ministres, qui vont partager avec nous leurs connaissances, leurs analyses, leurs expériences en relation avec le phénomène de la corruption.

Les économistes aborderont ce problème dans sa configuration originelle à partir de la notion de génération et de maintien de rente économique ; ils s'interrogeront sur les coûts de la corruption, sa relation avec la croissance et son impact sur le développement durable, en faisant référence aux recherches théoriques mais en prenant en compte les résultats des travaux empiriques. Selon une étude de la Banque Mondiale, chaque année les entreprises et les individus paient plus de 1.5 trillion de dollars en pots-de-vin, soit l'équivalent de 2% du PIB mondial ou encore 10 fois la valeur de l'ensemble de l'aide internationale. Quel est l'effet sur l'investissement en Haïti et quel fardeau cela représente-t-il pour les entreprises et surtout les revenus des pauvres ?

Les juristes, les fonctionnaires s'attarderont sur les aspects légaux et juridiques et s'interrogeront sur la pertinence et l'efficacité des cadres institutionnels et normatifs et des politiques publiques adoptées et/ou mises en œuvre par les pouvoirs publics et chercheront à mettre en lumière les divers compartiments de la vie économique et sociale contaminés par la corruption. Ils partageront avec nous leurs inquiétudes sur les possibilités et les limites de notre infrastructure juridico-légale et surtout son mode de fonctionnement, notamment dans sa relation avec ce que nous serions tentés d'appeler la culture de l'impunité, sève nourricière de la corruption en Haïti.

Pour les anthropologues et les sociologues, la question du poids de la culture sera examinée, celle de savoir s'il y a un pattern de la corruption, sur la nature des rapports entre perceptions et réalités et surtout si s'opère une singularité haïtienne qui expliquerait la suprématie du lien relationnel sur la logique bureaucratique.

La perspective du politique et du partenaire financier international prendra en compte bien évidemment la question de la gouvernance du pays, gouvernance politique et gouvernance économique ; elle s'interrogera sur le danger de la marge discrétionnaire laissée aux décideurs politiques en raison d'un cadre normatif inadapté ou contradictoire, sur le rôle des systèmes d'information et des technologies dans la prévention et le dépistage des actes frauduleux, sur la place que devraient occuper les médias et les groupes de la société civile dans l'effort de sensibilisation et d'éducation à organiser en direction du public, en particulier de notre jeunesse.

Hier, nous avons organisé, en partenariat avec l'Association nationale des médias (ANMH) et PANOS Caraïbe un atelier préparatoire à ce colloque, pour sensibiliser nos médias aux enjeux de ce colloque et aux problématiques qui y sont abordées. Les journalistes sont une pièce centrale dans la machinerie à mettre en place pour éliminer la corruption dans notre société. Tout en admettant que les médias sont eux-mêmes aussi assujettis à la corruption, c'est pourtant à travers leurs investigations que le voile est levé sur des pratiques qui puisent leur énergie à demeurer dans l'opacité. La transparence est l'ennemi de la corruption.

Le président de l'ANMH, Frantz Duval, dans son discours d'introduction à l'atelier avec les médias, déclarait:

« C'est la première fois dans l'histoire du monde universitaire haïtien que l'on ose prendre comme objet d'études et traiter scientifiquement la problématique de la corruption. » Et d'ajouter que pour pallier les limites intrinsèques à l'effort d'investigation du journaliste, il est nécessaire que les autres

maillons de la chaîne puissent remplir leur rôle, notamment au niveau du pouvoir judiciaire. D'où la nécessité de chercher à bâtir, comme nous le faisons depuis le début du processus de préparation de ce colloque, une coalition d'acteurs embrassant les pouvoirs publics, les groupes de la société civile, les médias, le monde académique, les partenaires internationaux et surtout les diverses composantes de notre système judiciaire. Et si possible, les Haïtiens de l'étranger, qui ont à partager avec nous une autre perspective, celle découlant de leur expérience de fonctionnement dans un contexte où l'effort de la lutte contre la corruption est peut-être plus systématique, mieux organisé et plus efficace.

C'est la raison de la présence autour de nous du Think Tank américain 1804 INSTITUTE, présidé par le docteur Prospère Charles, grâce à l'effort duquel nous avons pu mobiliser les juges Fred Séraphin, Lionel Jean Baptiste et d'autres éminents universitaires et chercheurs comme Eugenia Charles, Jake Johnson, etc.

Nous réalisons ce colloque sans financement externe, le poids étant supporté en grande partie par l'Université. Sur la base d'un malentendu. Notre partenaire américain s'était engagé à assurer le financement complet de l'activité en nous priant de ne mobiliser aucun soutien auprès du « secteur privé haïtien ». Lorsque, au dernier moment, les promesses de financement ne se sont pas concrétisées pour 1804 Institute, nous avons d'emblée exclu l'hypothèse de l'annulation et décidé de maintenir le cap, avec nos propres ressources. Heureusement, nous sommes en train d'être rejoints en route, par quelques entreprises de la place venues spontanément à notre rescousse.

Mes remerciements donc à Buteau Hospitality, E-Power, la Fondation Sogebank, PrintExpert, Secom.

Un remerciement aux nombreux hauts cadres de l'État de l'ULCC, de l'UCREF, de la CSCA/CA, du CSPJ, de la CNMP qui nous ont reçus et conseillés de manière fort pertinente sur l'organisation et l'agencement des thématiques du colloque. Merci à l'ambassadeur de l'UE, non seulement pour sa présence comme panéliste mais aussi pour les riches discussions que nous avons eues lors des échanges préparatoires ; mais aussi d'avoir mobilisé, dans un si court délai, un spécialiste européen des questions de lutte anti-fraude et anti-corruption pour venir participer aux débats.

Merci aux nombreux conférenciers et panélistes.

Merci et compliments aux membres du comité d'organisation et du comité scientifique.

Ce colloque est un premier petit pas, dans l'effort de construction d'un chantier qui donne aux universitaires l'opportunité de s'emparer de cette importante question, non seulement comme question de recherche, empirique et théorique, mais aussi dans la perspective d'aider à bâtir la coalition d'acteurs en vue de construire, un jour, l'observatoire haïtien de la transparence et de la lutte anti-corruption.

Peut-être, de cette façon, inciterons-nous la majorité silencieuse à récuser sa posture d'indifférence et à s'activer énergiquement pour s'opposer à l'impunité et imposer la culture de l'intégrité comme l'une des principales valeurs de nos pratiques de gouvernance.

Jacky Lumarque  
Recteur de l'Université Quisqueya